

# Aide à la classe

Le projet pilote d'aide à la classe découle de la [Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire](#) annoncée le 31 mai 2022.

## Objectifs

- Maximiser le temps consacré par les enseignants à l'enseignement, c'est-à-dire ce pour quoi ils détiennent une expertise distinctive.
- Valoriser le personnel scolaire.
- Mettre à profit la diversité des compétences de chacune et de chacun afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves.
- Explorer de nouvelles avenues de collaboration.

## Orientations

- L'aide est apportée principalement à la classe ou à un groupe et non à un élève en particulier ou à l'ensemble de l'école.
- Le service particulier à l'élève qui en a besoin doit continuer malgré l'ajout d'une ressource d'aide à la classe.
- La supervision de la personne assumant la fonction d'aide à la classe relève de la direction d'établissement.
- La fonction d'aide à la classe est confiée à des membres du personnel de soutien, en particulier aux éducatrices et éducateurs en service de garde.
- Les heures accordées aux ressources d'aide à la classe viennent bonifier celles déjà attribuées dans leur classe d'emploi principale.
- Les milieux peuvent décider d'attribuer les heures d'aide à la classe à plus d'une ressource, dans le respect du nombre d'heures maximales convenu pour un équivalent temps complet (ETC).

## Nature du travail

- Le rôle principal de l'aide à la classe consiste à fournir une assistance aux élèves et à aider l'enseignante ou l'enseignant dans les tâches non pédagogiques.
- L'aide à la classe contribue au bon fonctionnement de la classe ainsi qu'au bien-être et à la sécurité des élèves.
- Le choix des tâches effectuées par cette ressource est décidé de façon locale, en fonction des besoins propres à chaque milieu.

### Attributions caractéristiques

- Accompagner et surveiller au besoin les élèves dans les périodes d'accueil et déplacement.
- Aider les élèves à s'installer dans la classe et à se préparer pour se mettre au travail.
- Contribuer à des suivis simples auprès des élèves lors des retours en classe.
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite et aux mesures de sécurité (par ex. : prodiguer les premiers soins).
- Aider au respect des consignes : intervenir auprès des élèves au besoin pour faire respecter les règles de classe ou de vie.
- Aider au développement de l'autonomie des élèves (par ex. : aider au moment de l'habillage et du déshabillage, contribuer à la gestion du matériel des élèves : objets, vêtements, matériel scolaire).
- Apporter un soutien aux élèves en assurant un climat et un environnement propices aux apprentissages et à la réalisation des travaux scolaires.
- Répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant.
- Apporter un soutien à certains élèves pour des besoins spécifiques simples (par ex. : surveiller et assister un élève lors de la réalisation d'une évaluation).
- Assister l'enseignante ou l'enseignant dans l'accomplissement de certaines tâches administratives (par ex. : la prise des présences).
- Contribuer à assurer l'ordre et la propreté de la classe ainsi qu'à l'entretien du matériel.
- Collaborer à la préparation et à l'affichage de matériel varié (par ex. : plastifier du matériel).
- Collaborer à l'organisation d'événements et d'activités et de sorties éducatives (par ex. : fête de la rentrée, spectacle de magie, sortie au musée).
- Assister, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents.
- Accomplir, au besoin, toute autre tâche connexe.

## Bon à savoir

D'après les constats, le succès de la mise en œuvre de cette nouvelle fonction repose sur quelques conditions gagnantes :

- L'offre d'une séance d'information initiale permettant de mieux définir les attentes et les tâches de chacune et de chacun afin d'éviter la confusion des rôles.
- Une supervision active de la direction d'établissement, surtout lors de l'implantation.
- Un temps de présence minimal de l'aide à la classe dans un groupe précis.
- Un temps de rencontre régulier entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe.



# Perceptions sur les effets de la présence des aides à la classe<sup>1</sup>

## Perceptions des enseignants

### VOLET PERSONNEL

- Un allègement de la charge mentale, un apaisement psychologique et un gain en qualité de vie.
- Un renforcement de la confiance en soi et en ses compétences professionnelles.
- Un regain de motivation à enseigner et un sentiment de valorisation.

### VOLET PROFESSIONNEL

- La possibilité de s'ouvrir à d'autres approches pédagogiques.
- L'occasion d'avoir une opinion et un regard extérieurs sur sa propre pratique.
- Du temps libéré permettant de consulter des ressources spécialisées (techniciens en éducation spécialisée [TES] ou autres), au besoin.
- L'allègement et la simplification de la gestion de classe.
- Une meilleure relation avec les élèves.

### VOLET ÉDUCATIF

- Un meilleur encadrement en classe des élèves plus difficiles sur le plan comportemental.
- Une amélioration des apprentissages de tous les élèves dans le respect du rythme de chacun.
- Un soutien additionnel aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.
- L'amélioration de la réussite scolaire des élèves.
- Une meilleure évaluation et une détection plus rapide des difficultés des élèves à risques, dont le suivi est amélioré.

## Perceptions des aides à la classe

- Une revalorisation de la profession d'éducatrice ou d'éducateur aux yeux du corps enseignant.
- L'accès à du développement professionnel.
- Un gain de motivation à l'endroit de la profession d'éducatrice ou d'éducateur en service de garde.
- Une observation et une appropriation des pratiques pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant qui permettent l'amélioration des pratiques au service de garde.

## Perceptions concernant l'organisation des services au sein de l'école

- La création d'un lien entre le service de garde et l'école.
- La nécessité de planifier la répartition des ressources humaines entre le service de garde et le soutien en classe, le nombre de membres du personnel restant le même.
- L'allègement du travail des TES et la bonification du service que ces personnes fournissent aux élèves ayant de plus grandes difficultés.
- Une amélioration du suivi des élèves en difficulté grâce à une meilleure communication et une facilitation de l'échange d'informations entre les différents intervenants.

<sup>1</sup> Résultats préliminaires du questionnaire soumis par les chercheurs du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), du 5 décembre 2022 au 31 janvier 2023, aux 100 établissements ayant participé à la première phase du projet pilote (2022-2023). Parmi les 1001 répondants se trouvent des membres du personnel enseignant, des aides à la classe et des directions d'établissement.

